

## Fiche technique

# VERITA®

### Fongicide préventif et pénétrant pour lutter contre le mildiou de la vigne, du tabac et des cultures maraîchères

**Matières actives:** 4,4% fénamidone  
66,7% fosétyl d'aluminium

**Formulation:** WG granulés à disperser dans l'eau

#### EMPLOI:

##### VIGNE:

**Dosage:** 0,18% (1,5-2,9 kg/ha)  
mildiou

En vigne, **VERITA** doit toujours être pulvérisé en mélange avec **Phaltan 80 WDG 0,1% (1,0-1,6 kg/ha)**. Application possible avant, pendant et après la floraison, au plus tard jusqu'à la mi-août.

Le mélange **Phaltan 80 WDG + VERITA** offre une bonne efficacité accessoire contre le rougeot et l'excoriose, ainsi qu'une efficacité partielle contre le botrytis. Ce mélange prévient le développement de résistances.

Appliquer **VERITA** en préventif à intervalle de 10 à 12 jours. Pour éviter le développement de résistances, ne pas appliquer des produits contenant une matière active du groupe des QoI (Quinone outside Inhibitors) plus de 3 fois par parcelle et par année. Adapter la période et la fréquence d'application à la pression du mildiou. Observer les avertissements des stations phytosanitaires. **VERITA** convient particulièrement lorsque la croissance foliaire est intense, à partir du stade préfloraison (à partir du stade H).

Le volume de bouillie doit être adapté aux stades de végétation conformément aux recommandations officielles (RAC/FAW). Si le volume de bouillie appliqué est inférieur aux recommandations, il faut corriger le dosage en conséquence, i.e. il faut employer la même quantité de produit que si l'on employait le volume d'eau prescrit.

**VERITA** peut également être appliqué par hélicoptère 1 fois par année et par parcelle.

SPE 3: Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 20 m par rapport aux eaux de surface. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de dérive conformément aux instructions de l'OFAG.

##### CULTURES MARAICHÈRES:

**Salades:** 2,5 kg/ha  
mildiou

Effectuer la première application dans les 3-5 jours suivant la plantation. Espacer les applications suivantes à 10-14 jours d'intervalle en fonction de la pression du mildiou. Attention lors d'applications sous serre: les problèmes de phytotoxicité peuvent être accrus. Au maximum 3 applications par culture. Délai d'attente: 3 semaines.

**Roquette:** 2,5 kg/ha  
mildiou

Délai d'attente: 3 semaines. 3 traitements par culture au maximum.

**Concombre:** 2,5 kg/ha  
mildiou

En plein champ et en serre. A partir du mois de juin, traiter à 10-14 jours d'intervalle. En cas de forte pression, il peut être nécessaire de réduire les intervalles à 7 jours. Délai d'attente: 3 jours.

**Courgette:** 2,5 kg/ha  
mildiou

L'application a lieu lors de risques d'infestation et peut être répétée après 7-14 jours. Au maximum 3 applications par culture. Délai d'attente: 3 jours.



**Melon, courge de consommation: 2,5 kg/ha**  
mildiou

L'application a lieu lors de risques d'infestation et peut être répétée après 7-14 jours. Au maximum 3 applications par culture. Délai d'attente: 7 jours.

**Tomate: 2,5 kg/ha**  
mildiou (*Phytophthora spp.*)

En plein champ et en serre. Traiter à 10-14 jours d'intervalle. Délai d'attente: 3 jours. Compte tenu du court délai d'attente, **VERITA** se prête bien pour des applications juste avant ou pendant la récolte. Spe 3: Pour protéger les organismes aquatiques il faut respecter une zone non traitée de 20 m par rapport aux eaux de surface. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de dérive conformément aux instructions de l'OFAG. En cas d'application en serres, ces prescriptions relatives aux distances à respecter ne sont pas valables.

TABAC:

**Dosage: 2,5 kg/ha**  
mildiou

Espacer les applications à 10-14 jours d'intervalle en fonction de la pression du mildiou. Au maximum 3 applications par culture. SPe 3: Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 20 m par rapport aux eaux de surface. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de dérive conformément aux instructions de l'OFAG.

**MISCIBILITE:**

En viticulture, **VERITA** est miscible avec les insecticides **Mimic**, **Audienz** et **Kiron**, avec les fongicides **Legend**, **Systhane Viti 240**, **Elosal Supra**, **Héliosoufre S**, **Phaltan 80 WDG** et **Espiro**. Ne pas mélanger **VERITA** avec des produits contenant du cuivre, de l'huile ou des engrais azotés. Au maximum 2 partenaires de mélange.

En cultures maraîchères, **VERITA** est miscible avec les fongicides contre l'oïdium comme **Systhane Viti 240**, **Elosal Supra**, **Heliosoufre S** et les insecticides **Audienz**, **Teppeki** et **Kiron**. Ne pas mélanger **VERITA** avec des engrais liquides.

**PREPARATION DE LA BOUILLIE:**

Mélanger au maximum 3 produits, i.e. **VERITA** + **Phaltan 80 WDG** + 1 autre produit.

Avant de verser les produits, remplir la citerne au deux tiers avec de l'eau. Important: ne pas arrêter l'agitateur pendant le traitement. Les granulés doivent être ensuite versés lentement dans la cuve. Respecter l'ordre suivant lors du remplissage des produits :

- A. Commencer toujours par **Phaltan 80 WDG**. Attendre que le **Phaltan 80 WDG** soit complètement dissout avant d'ajouter le prochain produit.
- B. Ajouter ensuite les suspensions concentrées (par ex. **Legend**, **Héliosoufre S**, **Espiro**, **Audienz**, **Mimic**, **Kiron**).
- C. Lorsque la suspension concentrée est complètement dissoute, ajouter finalement **VERITA**.
- D. Lors de mélanges avec une formulation EC à la place d'une suspension concentrée (par ex: **Systhane Viti 240**) il faut respecter l'ordre de remplissage suivant: **1 Phaltan 80 WDG**, **2. VERITA**, **3. Systhane viti 240**.

Lors de la mise en solution de granulés dans un sceau, il est important de ne pas remuer la bouillie après l'ajout du produit pendant au moins 5 minutes.

Seulement après ce délai d'attente de 5 minutes, le produit est suffisamment dilué pour être remué et versé dans la cuve de traitement.

**MODE D'ACTION:**

Grâce à la combinaison de deux matières actives, **VERITA** a un effet préventif, antisporulant et partiellement stoppant contre le mildiou. **VERITA** empêche la pénétration des spores dans le tissu végétal. **VERITA** réduit également la formation de spores et la croissance du mycélium à l'intérieur des feuilles. Les infections de plus de trois jours ne peuvent cependant plus être stoppées complètement. De plus, **VERITA** protège les pousses formées après le traitement.

La **fénamidone** appartient à la famille des imidazolinones. Elle a un effet préventif et antisporulant. Grâce à son action translaminare, elle pénètre dans les feuilles jusqu'à leur face inférieure. La **fénamidone** bloque la chaîne respiratoire dans les mitochondries du champignon.

Le **fosétyl d'aluminium** pénètre rapidement dans le tissu végétal et il est réparti par systémie dans



l'ensemble de la plante. Il stimule également les défenses naturelles de la plante et protège les nouvelles pousses.

**VERITA** est résistant au lessivage 1 heure après l'application. **VERITA** est neutre envers les acariens prédateurs.

**VERITA** n'a pas d'influence négative sur les processus de fermentation, ni sur les caractéristiques organoleptiques du vin tant qu'il est employé conformément aux recommandations.

---

**EMBALLAGES:**           sachet de 1 kg  
                                  carton de 10 x 1 kg

---

## **DANGER –RISQUE –SÉCURITÉ**

### **Indications de danger:**

GHS09 Dangereux pour le milieu aquatique

**Mention d'avertissement:** attention

### **Mentions de danger**

- EUH 401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

### **Mentions de prudence**

- P102 Tenir hors de portée des enfants.
- P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation d'incinération agréée.

Les renseignements mentionnés dans cette fiche technique ne sont que des données générales. Respecter scrupuleusement les informations figurant sur les étiquettes.

© Marque enregistrée de groupe Bayer



**Omya (Schweiz) AG**  
**AGRO**

CH-4665 Oftringen, Tel. 062 789 23 41  
www.omya-agro.ch